

4ème programme d'actions « Directive Nitrate »

Le territoire d'application : la zone vulnérable (19 communes)

Baillargues
Candillargues
Castelnau le Lez
Le Crès
Lansargues
Lattes
Lunel
Lunel-Viel
Marsillargues
Mauguio
Montpellier
Mudaison
Pérols
Saint Aunès
Saint Brès
Saint Just
Saint Nazaire de
Pézan
Valergues
Vendargues

